



DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE  
COMMUNE DE SISTERON

EXTRAIT DU REGISTRE  
Des Arrêtés Municipaux

N° 2020 / 1063 ST RG / YP

Le Maire de SISTERON

**OBJET : Travaux d'ouverture de chambres existantes et tirage de câbles fibre optique, pour le compte d'Orange Rue des Combes-Rue de Provence-Rue Droite**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales articles L.2212.1 et L. 2212.2 et L.2131.2

VU le Code Pénal et notamment son article R.610-5

**VU les travaux devant être réalisés par l'entreprise SCOPELEC-SIXTEL pour le compte de la Commune de SISTERON concernant l'ouverture de chambres existantes et tirage de câbles fibre optique, pour le compte d'Orange Rue des Combes-Rue de Provence-Rue Droite**

CONSIDERANT que pour la sécurité des usagers il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation dans les zones concernées.

**ARRÊTÉ**

**ARTICLE 1** – L'entreprise est autorisée selon les besoins du chantier :

Rue des Combes-Rue de Provence-Rue Droite : A alterner la circulation manuellement.

**Durée des travaux d'ouverture de chambres existantes et tirage de câbles fibre optique du LUNDI 7 SEPTEMBRE 2020 au MARDI 22 SEPTEMBRE 2020.**

**ARTICLE 2** - La ville de SISTERON décline toute responsabilité en cas d'accident.

**ARTICLE 3** – **L'Entreprise est chargée de la mise en place de la signalisation et des protections nécessaires.**

**ARTICLE 4** - Toutes infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément à la loi.

**ARTICLE 5** - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Sisteron et Monsieur le Chef de Poste de la Police Municipale de Sisteron sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 6** - Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SISTERON et Monsieur le Chef de Poste de la Police Municipale de Sisteron.

NOTIFIÉ ET PUBLIÉ  
DANS UN DÉLAI LÉGAL,

04 SEP 2020  
ACTE RENDU EXÉCUTOIRE.  
LE MAIRE



Fait à SISTERON le 4 septembre 2020

Le Maire,

D. SPAGNOU

